

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède, tenue le 6 avril 2020 et à laquelle participent les conseillers suivants:

M. Jean-François Roy	M. Martin Bussières
M. Paul Audet	M. Marc Bouliane
Mme Jacqueline Demers	M. Gaétan Lapointe

Tous formant quorum sous la présidence du maire, M. Daniel Talbot. Mme Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Cette séance ordinaire se déroule par téléconférence.

**2020-04-75 Résolution : confirmation de la tenue des séances de conseil à huis clos**

Le conseil de la Municipalité de Sainte-Praxède siège en séance ordinaire ce 6 avril 2020 par téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence, le maire, M. Daniel Talbot et les conseillers suivants :

M. Jean-François Roy	M. Martin Bussières
M. Paul Audet	M. Marc Bouliane
Mme Jacqueline Demers	M. Gaétan Lapointe

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par voie téléphonique, Mme Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement que le conseil accepte que les séances soient tenues à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence, et ce, jusqu'à la levée de l'état d'urgence sanitaire.

Adoptée.

**2020-04-76 Ouverture de la session à huis clos**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement d'ouvrir cette séance à 19 h, laquelle se tient à huis clos et par conférence téléphonique, le tout accepté par tous les membres du conseil.

Adoptée.

#### **2020-04-77 Adoption de l'ordre du jour du 6 avril 2020**

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour ci-après présenté :

Résolution : confirmation de la tenue des séances de conseil à huis clos

Ouverture de la session à huis clos

Adoption de l'ordre du jour du 6 avril 2020

Résolution: Dispense de lecture du procès-verbal du 2 mars 2020

Résolution: Adoption du procès-verbal du 2 mars 2020

**CORRESPONDANCE** (Liste remise à chacun)

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

##### **Législation et Administration**

Résolution : bureau municipal fermé au public

Appui à Cogeco Connexion

Campagne de recrutement : Le Cantonnier

Suivi : Réforme cadastrale : terrains avec titres précaires

Information : Section de route 263 appartenant à la municipalité

Nomination : Membre du comité Stratégie Jeunesse

Mise à jour : Site web de la municipalité

Dépôt des états financiers au 31 décembre 2019

Dépôt des états financiers au 31 mars 2020

Avis de motion : Règlement numéro 246-2020

Adoption : projet de règlement numéro 246-2020

Résolution : Annulation d'intérêts

Dessins d'arcs-en-ciel

##### **Sécurité publique et civile**

Suivi : Règles édictées et mesures en place : Covid-19

Résolution : Envoi de publipostage

##### **Transport routier et voirie locale**

Résolution : Lettres aux contribuables pour arbres à risque

Ouverture des soumissions : Ponceaux 9<sup>e</sup>-et-10<sup>e</sup> Rang

Contrat : travaux ponceaux 9<sup>e</sup>-et-10<sup>e</sup> Rang

Résolution : Paiement de facture de niveleuse

Hygiène du milieu

Offre de service : Services sanitaires Denis Fortier

##### **Urbanisme, environnement et aménagement du territoire**

Résolution : Attribution numéro civique : propriété de Pierre Laberge

Résolution : Offre d'adhésion à COGESAF

##### **Loisirs, culture et édifice communautaire**

Demande au fonds culturel rural de la MRC des Appalaches

Fermeture du parc municipal

**Résolution : Paiement des comptes du 3 mars au 6 avril 2020**

Questions des élus et employés

Résolution: Levée de la séance

Adoptée.

#### **2020-04-78 Dispense de lecture du procès-verbal du 2 mars 2020**

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement d'accorder la dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 puisque tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

Adoptée.

#### **2020-04-79 Adoption du procès-verbal du 2 mars 2020**

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 mars 2020.

Adoptée.

#### **CORRESPONDANCE**

Chaque élu reçoit la liste de correspondance qui est déposée au conseil.

#### **AFFAIRES NOUVELLES**

#### **LÉGISLATION ET ADMINISTRATION**

#### **2020-04-80 Résolution : bureau municipal fermé au public**

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement de confirmer que tous les élus sont accord avec la décision de fermer le bureau municipal au public depuis le 23 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre, en respect avec les exigences gouvernementales liées au Covid-19.

Adoptée.

#### **2020-04-81 Résolution d'adoption pour appui à Cogeco dans sa demande de subvention auprès du CRTC**

Attendu que la situation actuelle reliée à la COVID-19 force plus que jamais les gens à appliquer la distanciation physique entraînant ainsi l'utilisation accrue des services Internet;

Attendu qu'il est primordial que tous les citoyens puissent bénéficier d'un accès aux services Internet haute vitesse (aussi appelé « Internet large bande ») afin que tous puissent communiquer avec leur proche, se tenir informé, étudier, se divertir et faire des rencontres virtuelles;

Attendu que Cogeco Connexion est déjà présent sur une partie du territoire de la MRC des Appalaches et travaille activement au développement des autres secteurs mal ou non desservis pour l'ensemble du territoire;

Attendu que la MRC des Appalaches a déjà appuyé Cogeco Connexion dans sa demande au programme de subventions *Québec Haut Débit* en décembre dernier, signalant par ailleurs qu'elle est d'avis que l'Internet haute vitesse est un service essentiel pour tous les citoyens;

Attendu que Cogeco Connexion a reçu l'appui du ministère de l'Économie et de l'Innovation pour son projet déposé à *Québec Haut Débit* et que le

ministère incite Cogeco Connexion à déposer son projet au *Fonds pour large bande* du CRTC;

Attendu que Cogeco Connexion déposera son projet de déploiement pour la MRC des Appalaches au programme du CRTC au plus tard le 30 avril 2020;

En conséquence, il est proposé par M. Marc Bouliane

Appuyé par M. Martin Bussièrès

Et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Praxède salue les intentions de Cogeco Connexion à étendre son réseau à large bande dans notre municipalité et dans notre région.

Que la Municipalité de Sainte-Praxède appuie ainsi les démarches actuelles de Cogeco Connexion et considère fortement utiliser les services Internet haute vitesse, lorsque disponibles, au bénéfice de la Municipalité et de tous les concitoyens.

Que la Municipalité de Sainte-Praxède encourage fortement le CRTC et les gouvernements du Canada et du Québec à considérer le projet déposé par Cogeco Connexion afin que tous les membres de notre collectivité puissent pleinement contribuer au développement social et économique de notre communauté.

Adoptée.

#### **2020-04-82 Contribution membership Journal Le Cantonnier**

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu (la conseillère Mme Jacqueline Demers n'ayant ni voté ni participé aux délibérations) de participer financièrement au Journal Le Cantonnier, à titre de « membre solidaire », au coût de 100 \$.

Adoptée.

#### **Suivi : Réforme cadastrale : terrains avec titres précaires**

La directrice générale informe les élus des renseignements obtenus lors de discussions avec des arpenteurs-géomètres. Certains contribuables ont reçu une lettre du ministère des Ressources naturelles les avisant qu'une portion de leur immeuble dispose de titres précaires. Cette situation existait antérieurement, mais le dépôt de la réforme cadastrale a illustré la situation par la création d'un nouveau numéro de lot unique. Les propriétaires concernés sont avisés de communiquer avec le ministère ou de consulter un notaire.

#### **2020-04-83 Résolution : Annulation : Droits de mutations immobilières**

Attendu que certains contribuables devront procéder à l'achat d'une portion de leur terrain, du ministère des ressources naturelles, afin de régulariser les titres précaires de leur immeuble;

Attendu que pour la plupart, la parcelle de terrain visée par la transaction avait déjà été acquise lors de l'achat initial;

Attendu que les propriétaires visés ont donc, par conséquent, déjà payé le droit de mutation immobilière sur cet immeuble;

En conséquence, il est proposé par M. Marc Bouliane

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu (le conseiller Jean-François Roy n'ayant ni voté, ni participé aux délibérations) que la directrice générale soit mandatée afin de procéder aux vérifications qui s'imposent auprès de notre avocate dans le but de déterminer si la Municipalité peut ne pas facturer les droits de mutations immobilières suite à une transaction entre un contribuable et le ministère des Ressources naturelles, sur une portion de terrain déjà acquis par contrat et dont le droit de mutation a déjà été payé.

Adoptée.

#### **Information : Section de route 263 appartenant à la Municipalité**

Les élus sont informés qu'une portion de l'ancienne route 263 est demeurée propriété municipale. Il y aura lieu de régulariser la situation par une vente aux propriétaires contigus. Le lot visé par l'ancien chemin traverse deux propriétés privées. Selon les informations recueillies, il semble que le règlement numéro 133 adopté le 3 juillet 1995 ne régularise pas totalement la situation.

#### **2020-04-84 Nomination d'un jeune pour siéger au comité jeunesse de la MRC des Appalaches dans le cadre de l'élaboration en 2020 d'une stratégie jeunesse en milieu municipal en faveur des jeunes de 15-29 ans**

Attendu la mise en place du projet de consultation publique « Stratégie jeunesse en milieu municipal 2020 » sur tout le territoire de la MRC des Appalaches pour les jeunes de 15 à 29 ans ;

Attendu l'importance pour les municipalités de soutenir cette initiative pour en maximiser ses retombées;

Attendu la volonté de la Municipalité de Sainte-Praxède d'encourager l'implication citoyenne chez ses jeunes;

Attendu que cette démarche de consultation permettra de mieux connaître les besoins, les enjeux et les attentes des jeunes pour le développement futur de la municipalité et de la région;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement que M. Samuel Drapeau soit délégué par la Municipalité pour participer aux travaux du comité jeunesse qui sera mis en place dans le cadre du projet « Stratégie jeunesse en milieu municipal 2020 ».

Adoptée.

#### **2020-04-85 Mise à jour : site web de la Municipalité**

Attendu qu'il y a lieu de procéder à une mise à jour du site web de la Municipalité;

Attendu que notre site a déjà 9 ans et qu'il doit être optimisé, sécurisé et accessible pour les appareils mobiles;

Attendu le dépôt d'une offre de service de Weblex Design Inc, actuel fournisseur de notre licence, afin de préparer et mettre en place une mise à jour de notre site;

En conséquence, il est proposé par M. Martin Bussièrès  
Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de Weblex Design Inc, au coût de 1 409,35 \$, pour la mise à jour du site web et licence annuelle pour la prochaine année.

Les frais liés à notre licence actuelle étant payés jusqu'en août 2020, nous n'aurons qu'à assumer les coûts supplémentaires au prorata des mois restants.

Adoptée.

#### **2020-04-86 Résolution : Dépôt des états financiers au 31 déc. 2019**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par Mme Jacqueline Demers  
Et résolu unanimement de confirmer le dépôt des états financiers au 31 décembre 2019, préparés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton s.e.n.c.r.l. Tous les élus en ont reçu copie au préalable et s'en déclarent satisfaits.

En conséquence, la directrice générale et secrétaire-trésorière est mandatée pour transmettre ces états financiers au ministère des Affaires municipales, dans les délais prévus par la loi.

Aussi, le maire et/ou la directrice générale sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires par la firme de vérificateurs.

Adoptée.

#### **2020-04-87 Dépôt des états financiers au 31 mars 2020**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par M. Martin Bussières  
Et résolu unanimement de confirmer le dépôt des états financiers pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2020, dont les élus reconnaissent avoir reçu copie.

Adoptée.

#### **2020-04-88 Avis de motion : Règlement numéro 246-2020**

M. Paul Audet, conseiller, donne avis de motion, qu'à une séance subséquente, le règlement 246-2020 sera soumis aux élus pour adoption afin d'amender l'article 9 du règlement numéro 245-2019. Cet article décrète le taux d'intérêts sur les comptes dus.

Adoptée.

#### **2020-04-89 Adoption : projet de règlement numéro 246-2020 amendant le règlement numéro 245-2019.**

Attendu que pour les circonstances exceptionnelles occasionnées par le Covid-19, le conseil municipal décide de réduire le taux d'intérêts sur les comptes dus à la Municipalité;

Attendu que le taux d'intérêts actuel est fixé à un taux de 8 % par le règlement numéro 245-2019, adopté le 13 janvier 2020;

Attendu qu'il y a lieu d'amender l'article 9 du règlement 245-2019 prévoyant le taux d'intérêts;

Attendu qu'un avis de motion fut adopté le 6 avril 2020;

En conséquence, il est proposé par Mme Jacqueline Demers

Appuyé par M. Paul Audet

Et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 246-2020 amendant le règlement numéro 245-2019, lequel se lit comme suit :

**Article un :**

Qu'un taux d'intérêts de 0 % l'an soit imposé sur tous les comptes dus à la Municipalité de Sainte-Praxède à compter du 6 avril 2020 jusqu'à l'expiration de la période de la déclaration d'état d'urgence sanitaire prévue par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020. En cas de renouvellement de cette déclaration d'état d'urgence, la suspension d'intérêts prévue sera renouvelée.

**Article deux :**

Le règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adoptée.

**2020-04-90 Annulation d'intérêts : comptes impayés**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Praxède, par l'adoption le 13 janvier 2020 du règlement numéro 245-2019, décrète que les créances impayées portent intérêts au taux de 8 % par année;

Attendu que l'article 981 du Code municipal du Québec autorise les municipalités à décréter, par résolution, un taux d'intérêts différent;

Attendu que le Québec connaît une crise sanitaire sans précédent;

Attendu que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) recommandent aux municipalités d'abaisser le taux d'intérêts applicable aux créances impayées à 0 % ;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Praxède souhaite donner suite aux recommandations de l'UMQ et de la FQM afin de donner un répit aux contribuables durant la crise;

En conséquence, il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par M. Marc Bouliane

Et résolu unanimement d'abaisser à 0 % le taux d'intérêts applicable aux créances impayées et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Adoptée.

**2020-04-91 Dessins d'arcs-en-ciel**

Il est proposé par M. Paul Audet

Appuyé par Mme Jacqueline Demers

Et résolu unanimement d'offrir aux enfants de la Municipalité de Sainte-Praxède de dessiner des arcs-en-ciel avec le slogan « ça va bien aller » afin de les afficher dans les fenêtres du centre communautaire, au portique extérieur du bureau et dans l'abri du courrier postal.

Cette annonce sera publicisée dans la prochaine édition du journal communautaire.

Adoptée.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

### **Suivi : règles édictées et mesures en place : Covid-19**

Les élus sont informés des différentes mesures prises afin de respecter les règles édictées par les gouvernements, en lien avec le Covid-19. Nous recevons plusieurs publications qui regroupent diverses informations et ressources utiles. Il est convenu de transmettre à la population toutes les informations utiles pour bien informer nos citoyens.

### **2020-04-92 Envoi de publipostage : Covid -19**

Il est proposé par M. Paul Audet  
Appuyé par M. Marc Bouliane  
Et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale à rédiger tous les publipostages requis afin de bien informer la population des mesures prises par la Municipalité et diffuser par la même occasion, les différentes ressources offertes dans notre secteur en lien avec les problématiques causées par le Covid-19. Les informations se retrouveront également sur le site web et sur la page Facebook.

Adoptée.

## **TRANSPORT ROUTIER ET VOIRIE LOCALE**

### **2020-04-93 Résolution : Envoi de lettre aux contribuables pour arbres à risque de tomber sur la propriété municipale**

Il est proposé par M. Gaéтан Lapointe  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement de confirmer que les élus et l'inspecteur en voirie ont pris connaissance d'une lettre rédigée par notre avocate afin que cette lettre puisse être utilisée pour la transmettre aux contribuables dont la végétation risque de tomber sur la propriété municipale.

Le but de cette missive est d'indiquer aux citoyens qu'ils sont responsables de couper les arbres qui menacent de se retrouver sur la voie publique ou dans nos fossés.

L'inspecteur Richard Bellavance est mandaté pour cibler les propriétaires concernés. Le contenu de la lettre sera adapté à la situation selon la problématique.

Adoptée.

### **2020-04-94 Ouverture des soumissions : ponceaux 9e-et-10e Rang**

Attendu l'appel d'offres par invitation réalisée pour des travaux de ponceaux à l'intersection de la route 263 et du 9<sup>e</sup>-et-10<sup>e</sup> Rang;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 30 mars 2020 à 11 h 05, au bureau municipal, devant 2 témoins;

Attendu que les soumissionnaires devaient déposer une soumission pour chacune de deux options, savoir :

Option A : Fermeture partielle de la circulation

Option B : Fermeture complète de la route

Attendu que les prix soumis, avec taxes, sont les suivants :

Construction de l'Amiante :	Prix option A : 84 868,05 \$ Prix option B : 76 704,83 \$
Excavation Gagnon & Frères :	Prix option A : 66 447,84 \$ Prix option B : 62 078,31 \$
Cité Construction :	Prix option A : 95 066,75 \$ Prix option B : 87 805,52 \$

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par M. Martin Bussières  
Et résolu unanimement que les élus confirment que le plus bas soumissionnaire conforme est Excavation Gagnon & Frères Inc.

Adoptée.

**2020-04-95 Report d'octroi de contrat  
travaux ponceaux 9<sup>e</sup>-et-10<sup>e</sup> Rang**

Il est proposé par M. Marc Bouliane  
Appuyé par M. Jean-François Roy  
Et résolu unanimement que le contrat ne soit pas octroyé pour le moment.  
Les prix soumis par Excavation Gagnon & Frères étant garantis pour 120 jours, il y a lieu d'attendre l'acceptation de notre programmation de travaux de TECQ avant d'octroyer le contrat et de déterminer si l'option A ou B est retenue par les élus.

Adoptée.

**2020-04-96 Résolution : Paiement de facture de niveleuse**

Attendu que l'inspecteur M. Richard Bellavance a adressé une demande de location de niveleuse à Excavation Gagnon & Frères pour de travaux de dégagement des accotements des rangs municipaux, laquelle opération a été exécutée le 18 mars 2020 ;

Attendu que M. Bellavance croyait que cette location était sans frais et que les travaux demandés étaient en lien avec le contrat de déneigement;

Attendu que selon notre inspecteur, ces travaux étaient requis afin de protéger la chaussée des voies publiques;

Attendu que nous recevons une facture de 6 heures de location de niveleuse, s'élevant à 896,81 \$ pour ces travaux;

Attendu que le représentant de l'entreprise, M. Jean-François Gagnon nous informe, par écrit, qu'en aucun temps il a été mentionné que la machinerie était requise pour des travaux liés au déneigement et qu'en conséquence, la location de la niveleuse est payable par la Municipalité;

Au surplus, M. Gagnon indique au conseil que ce genre de travail est réalisé très rarement et si requis, seulement lors de débordement d'eau ou de précipitations importantes, ce qui n'était pas le cas du 18 mars.

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement qu'avec les informations obtenues, le conseil n'a d'autres choix que d'autoriser la directrice générale à procéder au paiement de la facture de niveleuse du 18 mars dernier, s'élevant à 896,81 \$.

Adoptée.

#### **2020-04-97 Envoi d'une lettre à l'inspecteur de voirie**

Il est proposé par M. Jean-François Roy

Appuyé par M. Martin Bussières

Et résolu unanimement que les élus municipaux demandent au maire d'envoyer une lettre à l'inspecteur municipal afin d'identifier un protocole à établir pour assurer un suivi des dossiers en matière de voirie.

Au surplus, il est convenu d'informer M. Bellavance de privilégier les communications par voie électronique pour toutes les demandes qu'il doit adresser tant à la municipalité, qu'aux entreprises ou ministères avec qui il doit traiter différents dossiers.

Il est convenu que les élus municipaux approuvent le contenu de la lettre libellée par le maire, avant son envoi, afin d'en approuver le contenu.

Adoptée.

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **2020-04-98 Offre de service : services sanitaires Denis Fortier**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe

Appuyé par M. Jean-François Roy

Et résolu unanimement d'accepter l'offre de Services Sanitaires Denis Fortier et de ce fait, demander à l'entrepreneur T.O.R.A. de laisser nos gros rebuts ramassés lors de la cueillette pour l'année 2020, au centre de tri de Services Sanitaires Denis Fortier.

La Municipalité de Sainte-Praxède paiera donc la redevance pour ces déchets à Services Sanitaires Denis Fortier, selon un tarif de 103,42 \$ plus taxes (équivalent à 113,74 \$ taxes nettes au lieu de 119,30 \$ à la régie) par tonne métrique pour la cueillette annuelle.

La date de la cueillette des objets encombrants, prévue le 21 mai prochain pourrait être retardée vu la situation causée par le Covid-19 recommandant l'absence des villégiateurs sur notre territoire.

Adoptée.

### **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

#### **2020-04-99 Résolution : Attribution numéro civique : propriété de Pierre Laberge**

Attendu que M. Pierre Laberge est propriétaire d'un garage installé sur le lot 5 689 190, au cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Frontenac, situé sur la Route 263;

Attendu que cet immeuble n'a droit à aucun usage résidentiel suivant une opinion juridique au dossier de cette propriété;

Attendu que M. Laberge demande à ce qu'un numéro civique lui soit attribué à des fins de sécurité en cas d'urgence;

En conséquence, il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par M. Martin Bussières  
Et résolu unanimement que le conseil municipal est d'accord pour attribuer le numéro civique 5685 pour cet immeuble;

Il est entendu que l'attribution d'un numéro civique à cet immeuble ne lui confère aucun droit résidentiel et ne modifie en aucun temps l'usage exclusif d'un garage qui lui est assigné.

Adoptée.

#### **2020-04-100 Offre d'adhésion à COGESAF**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par M. Marc Bouliane  
Que le conseil municipal ne souhaite pas adhérer à Cogesaf pour l'année 2020.

Adoptée.

### **LOISIRS, CULTURE ET ÉDIFICE COMMUNAUTAIRE**

#### **2020-04-101 Demande au fonds culturel rural de la MRC des Appalaches**

Il est proposé par M. Martin Bussières  
Appuyé par M. Marc Bouliane  
Et résolu (la conseillère Jacqueline Demers n'ayant ni voté ni participé aux délibérations) de déposer une demande au fonds culturel rural de la MRC des Appalaches;

Le projet, dont la bibliothèque sera maître-d'œuvre, consiste en un concours de photos de paysages de la Municipalité. Le coût s'élève à 645 \$ dont 232 \$ seront assumés par le fonds culturel et 300 \$ par la Municipalité.

Le conseil autorise la directrice générale Josée Vachon ou la responsable du comité de gestion de la bibliothèque Mme Danielle Daguerre, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Praxède le formulaire de présentation de la MRC des Appalaches.

Adoptée.

#### **2020-04-102 Fermeture du Parc des loisirs**

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers  
Appuyé par M. Paul Audet  
Et résolu unanimement de suivre les recommandations du gouvernement et de fermer l'accès au public, au Parc des loisirs.

Il est convenu de mandater la directrice générale pour faire produire une affiche mentionnant la fermeture jusqu'à nouvel ordre.

Adoptée.

**2020-04-103 Paiement des comptes du 6 avril 2020**

Il est proposé par Mme Jacqueline Demers  
Appuyé par M. Marc Bouliane  
Et résolu unanimement de confirmer et accepter le dépôt de la liste des comptes payés et des prélèvements effectués par télétransmission, entre le 3 mars et le 6 avril 2020, laquelle s'élève à 84 350,10 \$.

Adoptée.

---

Josée Vachon, directrice générale et secrétaire-trésorière.  
Je certifie que la Municipalité de Sainte-Praxède dispose des crédits nécessaires pour payer les comptes déposés.

**Questions des élus et employés**

**2020-04-104 Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Gaétan Lapointe  
Appuyé par M. Paul Audet  
Et résolu unanimement de lever cette séance ordinaire à 21h30.

Adoptée.

M. Daniel Talbot  
Maire  
Président d'assemblée

Mme Josée Vachon  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

*Je, Daniel Talbot, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.*